



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Chargée d'affaires par intérim du Royaume des Pays-Bas, je vous écris également au nom des représentants permanents de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie et de l'Ukraine (ensemble, les « pays de l'équipe d'enquête mixte ») auprès de l'Organisation des Nations Unies, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

Nous référant à la résolution 2166 (2014) du Conseil de sécurité et à mes précédentes lettres adressées au Conseil les 1^{er} et 28 août, 9 septembre et 16 décembre 2014, 20 juillet et 13 octobre 2015 et 28 septembre 2016, nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'il a été décidé de commun accord que les responsables de la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 seraient poursuivis aux Pays-Bas avec l'étroite coopération et le soutien continu de la communauté internationale. Les pays de l'équipe d'enquête mixte sont déterminés à amener ces personnes à répondre de leurs actes et continueront de collaborer étroitement à cette fin.

Le procès se déroulera conformément au droit néerlandais de la justice pénale, qui a fait preuve de son efficacité en termes de fond et de procédure. Le système judiciaire néerlandais accorde des droits considérables aux proches des accusés, qui peuvent observer la procédure et y prendre part. De plus, les Pays-Bas ont conclu avec de nombreux pays des traités multilatéraux et bilatéraux d'entraide judiciaire et d'extradition. La coopération avec les autorités chargées de l'enquête se poursuivra également pendant la présentation des moyens à charge.

Le choix du mécanisme de poursuites est une étape importante en vue de juger les suspects, d'établir la vérité et de rendre justice aux victimes et à leurs proches.

L'enquête pénale indépendante de l'équipe d'enquête mixte est toujours en cours. Rappelons que dans sa résolution 2166 (2014), le Conseil de sécurité a exigé « que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités ».

L'Australie, la Belgique, la Malaisie, le Royaume des Pays-Bas et l'Ukraine demeurent fermement déterminés à amener les responsables de la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 à répondre de leurs actes. Justice doit être faite pour les familles et les proches des victimes, et les responsables de cet acte ignoble doivent en payer le prix.



Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Chargée d'affaires par intérim,
Représentante permanente adjointe
(*Signé*) Lise **Grégoire-van Haaren**
